

**2008/695 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association "Galerie Roger Tator" pour la manifestation "Superflux Dix sur Dix", 10e édition, du 6 au 8 décembre 2008, dans le 7e arrondissement, dans le cadre de la Fête des Lumières 2008 - Approbation d'une convention mixte (Direction de la Communication Externe) (BMO du 29/09/2008, p. 1787)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Sur l'ensemble des dossiers, je retiens l'avis favorable de la Commission.

Je voudrais attirer votre attention sur la première proposition concernant le rapport 695 qui consiste en une attribution de subvention de 30 000 euros à l'Association Galerie Roger Tator.

Nous avons analysé ce dossier en Commission et il nous avait été annoncé une extension possible de ce projet dans le cadre des fêtes de la Lumière et en effet, l'Association Galerie Roger Tator a un projet présenté en coopération avec l'Estonie retenu dans le cadre de la saison culturelle européenne 2007-2008, ce qui m'amène à vous demander cette extension.

Donc, je vous propose l'amendement suivant : « *La Galerie Roger Tator participe à la fête des Lumières 2008 à travers son projet surperflux. Elle propose d'étayer son projet avec une manifestation supplémentaire basée sur la coopération France Estonie pour laquelle des adaptations techniques sont attendus. La réalisation technique de second projet est aujourd'hui avérée et nécessite un complément de crédit de 5000 euros.* »

L'annonce avait été faite en Commission. Nous avons sous réserve du montant final, admis cet amendement que je sou mets à votre vote.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement présenté par M. Képénékian. Il n'y a pas d'opposition ? Il est adopté.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)